

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 17/01/2026

N°40-2026

**PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT À
L'OCCASION D'UNE COURSE HIROX**

Le Maire de la ville de Châteaubourg :

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code de la Route annexé aux ordonnances n°2000-930 du 22 septembre 2000, n°2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 et notamment ses articles L 411-1, L 411-3, L 411-6, R 411-1, R 411-15, R 411-25 R411-30 et R 417-10,

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la Signalisation Routière ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment son livre (8ème partie du 15 juillet 1974) ;

VU l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment ses articles 1 et 2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6 ;

VU la demande présentée par **M. Adrien Bouteloup**, géant de la SARL KERAQUA, sise 2 rue Denis Papin à Châteaubourg, afin de pouvoir organiser une course HYROX à Chateaubourg ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers nécessite une réglementation temporaire de la circulation et du stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **M. Adrien Bouteloup** est autorisé à organiser une course HIROX le dimanche 1^{er} février 2026 de 10h00 à 16h00.

ARTICLE 2 : L'itinéraire emprunté par la course HIROX est le suivant :

➤ **Départ :** KERAQUA/rue Sophie Germain/rue des Albatros/**Arrivée :** KERAQUA.

Les départs seront échelonnés tout au long de la journée. Les coureurs circuleront par petits groupes de 10 coureurs maximum. Ils devront emprunter le trottoir de la rue des Albatros.

Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le parcours des coureurs (panneaux, rubalise, barrières, etc.). Des signaleurs devront surveiller en permanence les endroits stratégiques du parcours afin de garantir la sécurité des coureurs.